

# Fiche référence pour la qualification de Juge Marche Nordique Compétition de niveau Régional (JMNC2)

**Objectif :** A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Marche Nordique Compétition de niveau Régional (JMNC2) sera capable de :

Connaître la réglementation Hors Stade utile à la marche nordique en compétition.  
Connaître l'environnement général des différentes compétitions de Marche Nordique et de ses acteurs.  
Connaître également les bases d'une organisation du jugement sur les différents types de marche Nordique en compétition.  
Appliquer les règles selon le cahier des charges spécifiques aux marches nordiques en compétition.  
Lire et comprendre le dossier technique pour la mise en place du jury sur le parcours

## Pour la partie jugement :

Maîtriser le fonctionnement des radios et les procédures et protocole de communication.  
Maîtriser le protocole de mise de pénalités : informer l'athlète, remplir la feuille de suivi et transmettre par radio.

## **Formation :**

La formation se déroule sur une journée de 7h00 axée sur la réglementation hors stade, des règles spécifiques, des cahiers des charges des différents types de marches nordique en compétition.  
Formation à l'utilisation des radios ainsi que du protocole de transmission des pénalités et autres communications (médicales, incidents techniques etc..) ainsi que le processus des suivis de pénalité (du juge, du PC radio)  
Formation sur les aspects de comportement exigé à adopter avant, pendant, après le jugement ;

## **Candidature :**

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes :

- Etre âgé de 18 ans au moins à 70 ans le jour de l'examen
- Fiche de candidature : à demander à sa CRCHS
- Date limite : Fixée et communiquée par la CRCHS.

Prérequis : Toute personne intéressée, ayant une expérience dans la marche nordique de préférence une qualification dans le domaine (CAS ou 1<sup>er</sup> degré MN), ou un diplôme de juge en Athlétisme (Hors stade, marche Athlétique).

## **Evaluation :**

Le Juge arbitre, de par sa fonction de formateur JMNC, évaluera le postulant en 3 temps :

- Un examen écrit pour la réglementation
- Une évaluation de mise en situation théorique.
- Une validation en situation réelle lors d'une épreuve.

Examen écrit : D'une durée de 1h30 comprenant, un questionnaire regroupant pour la partie réglementation au moins 50 questions à réponses courtes.

Pour la partie de l'organisation théorique, le candidat sera évalué lors d'exercices de mise en situation.

La validation s'effectuera pendant une compétition de MNC, sur terrain en abordant tous les aspects relevant de la fonction juge marche nordique en compétition.

Il sera fait la moyenne des notes des différentes parties pratiques, théoriques et oraux.

## **Nomination :**

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 12 seront nommés par la COTR

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 12 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen sera éliminatoire.

Partie d'examen	Note éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète de l'examen
Réglementation	N < 10	N > 15	Moyenne de : > Réglementation > Evaluation de mise en situation théorique > Entretien oral > = 12
Evaluation de mise situation théorique	N < 10	N > 15	
Entretien oral	N < 10	N > 15	